# Déclaration de Palangka Raya sur la Déforestation et les Droits des Peuples des Forêts

Nous, représentants des peuples des forêts, peuples autochtones, communautés locales, agriculteurs, cultivateurs de caoutchouc et de rotin, habitants des tourbières, femmes, hommes et jeunes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que les ONG environnementales, sociales et des droits humains qui nous soutiennent, réunis à Palangka Raya, dans le Kalimantan central, en Indonésie, faisons cet appel à la communauté internationale, à nos propres gouvernements et aux organisations internationales qui cherchent à préserver l'environnement au niveau mondial. Nous nous sommes réunis du 9 au 14 mars 2014 pour examiner et partager nos expériences et évaluer le progrès réalisé au niveau local, national et mondial pour lutter contre la déforestation et protéger nos droits et nos moyens de subsistance.

Les efforts mondiaux pour lutter contre la déforestation sont en train d'échouer car les forêts sont défrichées plus rapidement que jamais pour l'agro-industrie, la production du bois et autres plans d'aménagement des terres. Nous, peuples des forêts, sommes poussés aux limites de notre survie. Freiner la déforestation exige que nos droits fondamentaux, qui sont les droits de tous les peuples et de tous les êtres humains, soient respectés. La déforestation est déclenchée lorsque nos droits ne sont pas protégés et nos terres et nos forêts sont saisies par les intérêts industriels sans notre consentement. Il y a preuve irréfutable que lorsque les droits de nos peuples sont assurés, alors la déforestation peut être arrêtée et même inversée. Nous appelons pour un changement de politique qui place les droits et la justice au centre des efforts contre la déforestation. Le monde ne peut plus se permettre de repousser l'échéance.

Nous appelons donc les gouvernements, les agences internationales et la communauté internationale à :

- Mettre fin à la production, le commerce et la consommation de biens provenant de déforestation, d'accaparement des terres et autres violations des droits des peuples des forêts.
- Cesser l'invasion des terres et des forêts des peuples des forêts par l'agroindustrie, les industries extractives, les projets d'infrastructure, d'énergie et d'économie verte qui nient nos droits fondamentaux
- Adopter des mesures concrètes et immédiates pour soutenir les droits des peuples des forêts à tous les niveaux, y compris le droit à la terre, aux territoires et aux ressources, le droit à un développement choisis librement, et le droit de continuer de gérer nos terres selon nos savoirs et nos moyens de subsistance

Nous allons travailler tous ensemble pour constituer un réseau mondial de responsabilisation au niveau du terrain qui permettra de contrôler, documenter, défier et de dénoncer indépendamment la destruction des forêts et les violations des droits des peuples des forêts qui en découlent.

Nous faisons actuellement face à une situation grave, autant pour nous que pour la planète. Le phénomène mondial de la déforestation continue et les revues scientifiques récentes démontrent que la perte de la forêt s'accélère, en particulier dans les pays de forêt tropicale. Cette destruction ne met pas seulement en péril la planète, due au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la perte des fonctions des écosystèmes, mais elle remet en cause nos vies quotidiennes, nos cultures, nos propres moyens de subsistance et nos économies, et met en danger notre avenir à tous.

Les efforts mondiaux promus par les organismes tels que la UN FCCC, la UN REDD et la Banque mondiale pour lutter contre la déforestation par le biais de mécanismes du marché échouent, non seulement parce que les marchés viables n'ont pas encore vu le jour, mais parce que ces efforts ne prennent pas en compte les multiples valeurs des forêts. Malgré les directives présentant le contraire, en pratique, ces organismes échouent dans leur devoir de respecter nos droits humains internationalement reconnus. Paradoxalement, bon nombre de ces mêmes organismes promeuvent l'accaparement des terres et des territoires de nos peuples par leur soutien aux programmes de développement imposés, ce qui compromet davantage les initiatives nationales et mondiales visant à protéger les forêts.

En Indonésie, la déforestation s'accélère malgré les promesses du gouvernement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tandis que les lois nationales sur les terres et les forêts ne suffisent pas à sécuriser les droits du peuple et beaucoup de communautés rurales sont dépossédées de leurs terres. Malgré le moratoire sur les nouvelles concessions forestières, le déboisement pour le développement de plantations de palmier à huile, de concessions forestières, de cultures de biocarburants, et l'industrie minière s'intensifient. Les acquis légaux obtenus avec mérite ne sont pas mis en œuvre par l'exécutif.

En Malaisie, le même processus de déforestation continue également avec une importante expansion de plantations de palmiers à huile à Sabah et Sarawak. Les mines et les stations hydrauliques envahissent nos forêts et nos terres dans plusieurs États. Malgré de nombreuses décisions de la Cour Suprême affirmant les droits coutumiers de nos peuples, les gouvernements continuent de nier le droit à leurs terres et leurs forêts. En République Démocratique du Congo, le droit à nos terres en tant que peuples des forêts n'est pas garanti par la loi. Nous veillons sur ces forêts car elles sont à l'origine de nos moyens de subsistance, et notre héritage pour nos générations à venir. Cependant, nous nous rendons compte que l'Etat concède ces étendues à des compagnies minières et forestières étrangères à travers des processus collusifs et obscures, et que lorsque nous contestons ces permis ou cherchons à poursuivre nos modes de vies, nous souffrons de violence et d'abus.

Au Cameroun, l'exploitation forestière, la culture de palmier à huile et autres projets d'infrastructure accélèrent la déforestation. Ceci est encouragé par les lois coloniales qui nient nos droits à nos terres et à nos forêts. De plus, des fonctionnaires corrompus allouent nos terres à d'autres intérêts, sans considération pour notre bien-être. Les expulsions sont fréquentes et l'appauvrissement en découle inévitablement. Même les zones protégées, établies pour compenser la déforestation, limitent nos moyens de subsistance et nient nos droits.

Au Libéria, nous, peuples autochtones, qui représentons la majorité de la population vivant au cœur du pays, constatons que de vaste parties de nos terres ont été cédées par le gouvernement aux industries forestières et entreprises d'huile de palme asiatiques, sans consultation, et encore moins avec notre consentement. Privés de moyens de subsistance, nos peuples se rendent compte que ce même gouvernement, au lieu d'affirmer nos droits en tant que citoyens, nous harcèlent lorsque nous protestons contre ces décisions imposées.

En Guyane, malgré un protocole d'accord entre notre gouvernement et le Royaume de Norvège visant à freiner la perte des forêts, la déforestation s'intensifie car l'exploitation forestière et minière continue à être autorisée même sur les terres où nous possédons des titres fonciers. L'Acte Amérindien ne sécurise pas nos droits à nos territoires et donne au ministre la possibilité de remettre en cause arbitrairement les décisions émises par nos propres autorités. Lorsque nous présentons des plans alternatifs détaillés pour le développement de nos terres et forêts, ceux-ci sont ignorés.

En Colombie, malgré des garanties constitutionnelles et juridiques de nos droits, l'expansion du palmier à huile sur la côte Pacifique a généré un conflit armé ainsi que l'expulsion de nos peuples de leurs terres ancestrales. Le développement des infrastructures, qui font partie de l'IIRSA, y compris ceux financés par la BID, menacent la survie même de trente-deux peuples autochtones et bien d'autres communautés rurales. La plupart de nos terres ont été cédées sous forme de concessions minières, de pétrole et de gaz, sans notre consentement.

Au Pérou, où les lois actuelles ne nous ont attribué des titres fonciers que pour les terres adjacentes à nos villages, et non pas pour nos territoires plus vastes, la construction de routes, y compris dans le cadre du projet IIRSA, est la cause majeure de la déforestation et menace l'avenir des peuples autochtones en isolement volontaire. Etant donné qu'à ce jour, 80% de nos terres sont concédées à des compagnies industrielles et minières et que les opérations minières et forestières illégales causent de nombreux dégâts, de nouvelles lois répressives ont été adoptées pour interdire nos protestations. L'expansion du palmier à huile présente une nouvelle menace pour nos terres et nos forêts.

Au Paraguay, bien qu'il existe une loi promouvant la "zéro déforestation" à l'Est du pays, la perte des forêts continue à l'échelle nationale, tandis que dans la région du Chaco, le taux de déforestation est le plus élevé au monde. Les producteurs de soja et les éleveurs de bétail s'accaparent nos terres ancestrales dans le but d'exporter la viande bovine et les produits à base de soja, créant par là même une menace particulièrement grave pour les peuples autochtones qui vivent en isolement volontaire. Beaucoup de ceux qui sont impliqués sont des hommes politiques, qui bénéficient d'une certaine impunité. Les populations rurales sont de plus en plus marginalisées, tandis que les migrants étrangers sont encouragés par le gouvernement à s'approprier nos terres et nos forêts.

Cette combinaison de lois injustes, d'industrialisation de nos paysages, de corruption et de fausses solutions est devenue insupportable et pousse nos sociétés à leurs limites, menaçant à la fois notre propre survie et celle des forêts dont nous dépendons.

Ces analyses montrent que, malgré les efforts mondiaux pour enrayer la déforestation, un modèle de développement extractif et poussé vers l'exportation continue à être imposé sur nos forêts et nos territoires, ignorant nos droits humains. Ces commerces sont stimulés à la fois par la demande mondiale, notamment venant des pays développés d'Europe, pour les produits dérivés de la déforestation et par l'investissement transnational.

Nos terres sont accaparées et nos forêts sont défrichées pour la production de bois, d'huile de palme, de soja, de minéraux, de pétrole et de gaz pour les marchés nationaux et mondiaux et pour les infrastructures et l'énergie hydraulique. Souvent, ces décisions qui nous sont imposées font partie de programmes de développement à grande échelle, élaborés par les gouvernements et les entreprises, sans notre participation et financés par des agences internationales de développement.

Dans ce processus, nos droits à nos terres et nos modes de vie sont violés et notre survie même est menacée. Nous sommes expulsés de nos terres et de nos forêts par la force. Nos protestations sont réprimées généralement par les forces militaires et la police qui sont parfois même payées par les entreprises. Les conflits fonciers se multiplient, menant à davantage de violence voire à des assassinats aux frontières des forêts, même entre communautés.

Un grand nombre de ces industries et cet accaparement des terres sont imposés sans procédure régulière, contre notre volonté et sans respecter notre consentement libre, préalable et éclairé. Cela se fait généralement de manière illégale et à travers des pratiques corrompues et collusives. Trop souvent, la corruption et la manipulation de ceux qui sont nommés pour nous représenter, facilitent ces expropriations. Souvent, ces abus sont justifiés par nos gouvernements dans l'intérêt national, alors que ceux-ci sapent la bonne gouvernance et la suprématie de la justice, ainsi que les accords internationaux sur le développement durable et les droits humains.

Nos efforts pour obtenir justice et chercher recours auprès des tribunaux sont trop souvent lésés. Ceux qui commettent ces abus jouissent d'une certaine impunité, alors que beaucoup de nos peuples qui protestent sont persécutés. De nouvelles lois sont adoptées qui limitent davantage nos libertés fondamentales et notre accès à la justice. Les voix des peuples des forêts ne sont pas entendues et sont opprimées, tandis que les leaders de nos communautés sont encouragés, poussés et cooptés par les entreprises et les pouvoirs publics à accepter les plans nationaux de développement injustes et non durables, ce qui facilite davantage la destruction de notre terre et de nos modes de vie dépendant de la forêt.

Nous notons que, même les efforts internationaux, gouvernementaux et du secteur privé pour protéger les forêts de la destruction par l'établissement de parcs, de zones protégées, de «concessions de restauration de l'écosystème», de «zones interdites» et de «terres mises de côté» ont tendance à négliger nos droits, nier nos moyens de subsistance et donc créer de nouveaux conflits et instabilités. Trop c'est trop! Réquisitionner les terres pour des raisons écologiques n'est en aucun cas la solution pour résoudre l'accaparement des terres par les industries.

A la base de toute cette destruction et de ces abus, se trouve le problème fondamental du

manque de respect pour nos droits à nos terres et territoires, notre autonomie, nos propres institutions, nos lois coutumières et nos modes de vie ancrés dans notre longue relation avec les forêts et notre coexistence avec elles sans les détruire. Trop souvent, nos modes de vie et nos systèmes de savoirs sont considérés comme arriérés et nous constatons que nous sommes victimes de discrimination dans toutes nos relations avec la société nationale et internationale.

En niant nos droits et en ne les protégeant pas, ce sont nos forêts, les forêts du monde entier, qui sont rendues vulnérables à ces forces destructrices.

Nous notons avec satisfaction que la communauté internationale a affirmé l'importance de ces droits. La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP) défend nos droits à nos terres, territoires et ressources naturelles, et notre droit de les gérer à travers nos propres institutions. Les traités internationaux relatifs aux droits humains reconnaissent nos droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, à la non-discrimination, à la sécurité alimentaire, à des professions traditionnelles et insistent sur l'égalité des droits des femmes et la nécessité de protéger les enfants<sup>1</sup>.

Des traités et accords internationaux sur l'environnement ont également affirmé nos droits à l'utilisation coutumière durable et à avoir une voix déterminante concernant ce qui se passe dans nos forêts. Nos droits, internationalement reconnus, sont cités dans, entre autres, les «garanties» de la REDD+ adoptées par la UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change), les normes de la UN REDD (United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation,) et les Principes Fondamentaux de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque mondiale (FCPF), bien que ceux-ci ne soient pas suffisamment respectés. Néanmoins, ces standards a priori encourageants, risquent d'être compromis par le manque de solides réformes nationales, légales et de gouvernance pour le respect des droits des peuples des forêts.

Les Directives volontaires des Nations Unies sur la Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers des Terres, Pêches et Forêts dans le Contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale (UNVGGT) approuvées il y a deux ans par 194 pays, soulignent l'importance d'assurer la sécurité foncière des communautés locales et des peuples autochtones et affirment leur droit à un consentement libre, préalable et éclairé. Ces directives insistent également sur le fait que les pays signataires doivent adhérer aux obligations internationales ainsi qu'au respect des droits coutumiers.

Nous reconnaissons que dans plusieurs pays, des initiatives sont en marche pour réviser les constitutions et adopter de nouvelles lois qui respectent les droits des peuples indigènes,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit notamment du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, de la Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination Raciale, la Convention Internationale sur la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou dégradants; du Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels; Organisation Internationale du Travail (OIT) Convention n ° 169 relative aux peuples Indigènes et Tribaux dans les Pays Indépendants; de la Convention Européenne (Aarhus) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement; La Charte Africaine des Droits et l'Homme et les chartes d'Amérique latine, d'Europe et les chartes de la région Américaine, associées à leurs propres processus et mécanismes, et conservation de la diversité biologique (CDB) de l'article 8 (j), l'article 10 c.

réforment la gestion des régimes fonciers forestiers et encouragent la gestion communautaire des forêts, et bien que de nombreux obstacles demeurent en ce qui concerne leurs mises en œuvre, ces exemples indiquent aux autres pays la marche à suivre.

Nous observons également la prolifération récente d'engagements pris par de grandes sociétés du secteur privé pour réformer leur fonctionnement, afin de cesser leur contribution à la déforestation et respecter nos droits conformément aux Principes Directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cependant, les avancées accomplies sur le terrain pour réaliser ces engagements sont nettement moins révélatrices. Ces promesses ne seront applicables que lorsque des mécanismes de vérification indépendants et sincères seront mis en place et lorsque des procédures crédibles seront établies pour responsabiliser ceux qui font ces promesses et pour obtenir réparation en cas de violations.

La solidarité des ONG du Nord et du Sud pour accompagner nos peuples dans nos luttes pour la justice est encourageante et importante pour nous. Nous faisons appel à ces ONG pour assurer une meilleure communication et coordination entre leurs efforts et les nôtres et pour qu'elles accordent plus d'attention à la sécurisation de nos droits et de nos moyens de subsistance dans leurs campagnes visant à enrayer la déforestation.

Ces expériences nous montrent également l'importance de la surveillance indépendante des forêts et à quel point cette surveillance est renforcée lorsque nous y sommes directement impliqués. Nous qui vivons dans les forêts et qui les connaissons le mieux, savons immédiatement ce qui ne va pas. Nous devons être reliés aux autres parties concernées afin d'assurer la transparence.

Toutes ces avancées positives sont tardives mais il reste beaucoup à faire pour rétablir notre façon de gérer les forêts et pour évaluer le progrès accompli dans la mise en œuvre des engagements des compagnies et des gouvernements.

La preuve est déjà évidente que les forêts sont mieux protégées voire même restaurées lorsque nos droits sont respectés et que nous pouvons mettre en œuvre nos propres alternatives, à partir de nos droits et de notre connaissance de la forêt issues de nos croyances spirituelles. Bien que des progrès aient été accomplis au niveau mondial pour promouvoir la gestion communautaire des forêts, ces projets doivent être ajustés afin que tous les droits des peuples des forêts soient sécurisés et que nos propres connaissances, croyances, institutions et lois coutumières soient utilisées pour guider la gestion des forêts.

Pour que de telles approches puissent voir le jour, nous avons besoin que des changements soient opérés dans les lois nationales, les politiques et les programmes afin que nos droits soient garantis.

Nous faisons donc les recommandations suivantes :

### Les gouvernements et les législatures nationales doivent :

• Cesser de délivrer toutes formes de titres, permis et concessions industrielles qui se

superposent à nos terres sans nous consulter et sans obtenir notre consentement libre, préalable et informé

- Mettre fin à l'expansion industrielle dans les tourbières
- Résoudre les conflits relatifs aux terres entre les communautés, les compagnies et les gouvernements, conformément à nos droits à la terre, aux forêts et à la restitution de terres accaparées sans notre consentement qui sont internationalement reconnus
- Développer ou réviser les lois nationales et les règles de mise en œuvre relatives aux terres et forêts, avec la pleine connaissance et compréhension des peuples des forêts, puis appliquer efficacement ces règles, afin de garantir nos droits coutumiers sur nos forêts, terres, territoires et ressources naturelles, conformément avec le droit international et les traités internationaux ratifiés
- Soutenir et contribuer aux initiatives des peuples des forêts visant à développer des cartes et des bases de données qui informent sur leurs terres, leurs territoires et leurs systèmes d'utilisation des terres
- Veiller à ce que toute la planification de gestion des territoires et des forêts ainsi que leur zonage prennent pleinement en compte les droits et systèmes d'utilisation des terres des peuples des forêts ainsi que les besoins de nos générations futures
- Adopter et mettre en œuvre les lois et procédures révisées afin de garantir le droit de nos peuples à donner ou refuser notre consentement préalable, libre et informé à toutes les opérations proposées pour nos terres, territoires et forêts
- Adopter et mettre en œuvre des lois qui garantissent la personnalité juridique des institutions que nous avons choisies nous-même et veiller à la mise en application des lois et systèmes coutumiers d'utilisation et de gestion des terres sur la base de nos propres systèmes de connaissance et de croyance
- Répliquer et renforcer les systèmes forestiers communautaires et réviser les régimes fonciers forestiers afin qu'ils garantissent l'intégralité des droits des peuples des forêts
- Garantir les droits fonciers des communautés et des agriculteurs à l'extérieur des zones forestières afin d'éviter que la pauvreté ou l'absence de terre ne les poussent à venir dans les forêts
- Garantir à nos peuples les libertés et espaces démocratiques auxquels nous avons droit afin de nous exprimer sans intimidation ou coercition
- Assurer l'égalité des femmes et des hommes dans toutes ces lois et dans tous ces programmes
- Fournir un véritable accès à la justice pour nos communautés afin que nous puissions

- contester et obtenir réparation des violations de nos droits
- Protéger les libertés et droits fondamentaux, le bien-être et la sécurité de ceux qui contrôlent les forêts, protègent les activistes et des manifestants
- Assurer le libre accès aux journalistes et aux média afin qu'ils fournissent des informations et contribuent à la transparence
- Assurer la pleine transparence et la légalité dans la délivrance de tous les permis et des plans pour les forêts et les ressources naturelles
- Renforcer les efforts contre la corruption visant à prévenir l'illégalité et les abus des droits humains
- Promouvoir les systèmes éducatifs qui encouragent nos jeunes générations à être attachés à leurs identités et à respecter la sagesse et les croyances spirituelles de leurs aînés et ancêtres.

#### Les pays développés, notamment l'UE, et autres opérateurs doivent :

- Mettre un terme à la commercialisation de produits issus de la déforestation et à la saisie de terres
- Fournir une aide supplémentaire aux pays des forêts tropicales pour les mesures visant à protéger nos droits et freiner la déforestation
- S'assurer que les critères de légalité et systèmes de vérification de légalité au sein des chaines d'approvisionnement des biens, y compris en ce qui concerne le bois, intègrent et appliquent les obligations internationales qui incombent aux pays en termes de droits humains.

#### Les institutions financières internationales doivent :

- Veiller à ce que toute révision et mise à jour des mesures de protections adoptées soient conformes aux normes internationales sur les droits humains, y compris à la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones et respectent également le droit au consentement, libre préalable et informé
- Renforcer les mesures de protection environnementale afin d'interdire le financement direct et indirect de la conversion ou de la dégradation des habitats naturels fragiles et des zones à haute valeur de conservation
- Renforcer les mécanismes de diligence raisonnable ainsi que les incitations faites au personnel afin d'assurer qu'ils mettent en œuvre ces mesures de protection convenablement
- Adopter des mécanismes de règlement des griefs plus performants et plus indépendants permettant d'obtenir des recours pour les peuples affectés en cas de

non-conformité au droit.

#### Le secteur privé doit :

- Respecter pleinement nos droits à nos forêts et à nos terres coutumières ainsi que notre droit à nous représenter nous-mêmes à travers les représentants que nous avons-nous-mêmes choisis
- Assurer qu'aucune opération ne soit effectuée sur nos terres et nos forêts sans notre consentement libre, préalable et éclairé
- Renégocier toutes les opérations implantées sur nos terres sans notre consentement avec les représentants que nous avons librement choisis
- Fournir des recours pour les violations passées et résoudre les conflits fonciers dans le plein respect de nos droits
- Établir des mécanismes crédibles pour vérifier que les normes de certification et leurs nouvelles politiques de "zéro déforestation, zéro exploitation" soient respectées, porter plainte et réformer dans les cas où il n'y aurait pas conformité
- Cesser d'investir dans des entreprises impliquées dans la déforestation et qui violent nos droits.

#### Nous attendons de la part des ONG qu'elles :

- Promeuvent une surveillance indépendante, en étroite collaboration avec les peuples des forêts sur le terrain, afin de garantir que les entreprises et le gouvernement respectent la réglementation imposée par la loi ainsi que nos droits
- Veillent à ce que les zones de conservation, les « off-sets » mises de côté, les régimes de gestion conditionnelle et les zones interdites ne soient jamais établies sur nos terres sans le respect de nos droits et de nos moyens de subsistance et sans notre consentement libre, préalable et éclairé
- Etablissent des initiatives de conservation fondées sur le respect de nos droits pour gérer et contrôler nos terres et territoires
- Promeuvent des alternatives économiques communautaires fondées sur la base de nos connaissances et systèmes d'utilisation des terres traditionnelles
- Soient solidaires, participent au renforcement des capacités et soutiennent nos peuples et communautés

En nous projetant dans l'avenir, nous constatons que de prochains événements internationaux présentent une opportunité judicieuse pour adopter une nouvelle approche qui permettra de résoudre la crise à laquelle les forêts et les peuples des forêts font face

dans le monde entier concernant le respect de nos droits. Dans la perspective de ces évènements, nous adressons les recommandations ci-dessous aux institutions intergouvernementales :

#### Négociations sur le changement climatique :

- Nous faisons appel aux gouvernements qui vont négocier le changement climatique à Lima en 2014 et à Paris en 2015 afin qu'ils prennent pleinement en compte ces recommandations et qu'ils abordent les causes de la déforestation évoquées cidessus, en leur rappelant l'importance des connaissances et des pratiques traditionnelles des peuples autochtones et communautés locales, comme il est inscrit dans les garanties de Cancun.
- Nous exhortons que tout nouveau projet international sur le changement climatique prenne en compte le préjudice historique causé par le changement climatique sur les peuples des forêts, la violation de nos droits et de nos moyens de subsistance, et reconnaisse notre rôle clé dans la conservation des forêts, notre capacité d'adaptation et d'atténuation.
- Toute mesure d'adaptation ou d'atténuation proposée sur nos terres et nos forêts doivent être soumise à notre consentement libre, préalable, éclairé et la participation pleine et effective des peuples autochtones.
- Les activités et programmes du Fond Vert pour le Climat (Green Climate Fund) et de la finance pour le climat doivent être subordonnés à des règles et des garanties strictes qui protègent les droits des peuples des forêts.

## Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones (UNWCIP) (Septembre 2014) :

- Veiller à ce que le Plan d'action UNWCIP reconnaisse que les peuples autochtones soient confrontés à des menaces sans précédent face à l'accaparement des terres et l'expansion rapide de l'industrie agroalimentaire, projets d'extraction et d'infrastructure sur leurs forêts, les terres et territoires
- Exprimer des préoccupations concernant la violation flagrante et systématique des droits de l'homme des peuples autochtones par la déforestation et le changement de gestion des terres
- Convenir de mesures mettant fin aux violations des droits de l'homme liées à la destruction des forêts
- Demander aux États de veiller à ce qu'aucune autre incursion ne soit autorisée sur nos terres et domaines ancestraux que celle-ci menace
- Demander au Rapporteur Spécial sur les Peuples Autochtones d'enquêter sur le problème de la militarisation des terres et territoires des peuples autochtones et

l'utilisation de pratiques d'intimidation, de la violence et l'imposition de lois injustes pour réprimer ceux qui défendent leurs droits.

#### Objectifs de développement durable post-2015 :

- Assurer les droits collectifs des peuples autochtones et forestiers sur nos terres, territoires, forêts et ressources
- Protéger l'économie, les moyens de subsistance et autres activités traditionnelles de subsistance ainsi que la souveraineté alimentaire des peuples qui dépendent des forêts
- Reconnaître le droit de nos peuples à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale, y compris pour les systèmes coutumiers de gouvernance forestière
- Assurer que le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et la participation intégrale et véritable des peuples forestiers soient mis en œuvre dans toutes les décisions qui les concernent
- Veiller à ce que la connaissance de la forêt et les pratiques traditionnelles de nos peuples en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité soient reconnues, respectées et dûment intégrées dans les plans de développement durable au niveau international, national et local
- Toutes ces mesures nécessitent une surveillance étroite et engagée dans laquelle l'utilisation d'indicateurs pertinents et des données ventilées est indispensable si nous voulons progresser dans la lutte pour le respect les droits de l'homme et le bien-être des peuples autochtones et des forêts, dans le cadre du développement post-2015.